



## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 24.11.2016

Votants : 14  
Présents : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATIJEVIC Jannine, DUPUY Sandra, Mrs BARIL Daniel, FRANCY Alain, FEREDY Philippe, Mme BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie, SIKLI Séverine.

Absents: Mmes MONTEIL Catherine, VEYSSET Emilie, Mr BRUGIERE Alain.

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

### **Objet : LOTISSEMENT DU SOL CHOIX DE L'ENTREPRISE – Travaux voirie et réseaux**

Le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offres « Voirie et réseaux divers pour l'aménagement du Lotissement du Sol ».

L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

- LACHENEVRERIE : 143 051.00 € H.T
- HERAUT : 141 094.15 € H.T
- SORAT : 133 371.78 € H.T
- LAGARDE ET LARONZE : 116 666.30 € H.T
- PIGNOT TP : 128 610.00 € H.T
- EUROVIA : 115 713.79 € H.T

La commission d'appel d'offres, après examen des plis, a souhaité négocier avec les trois entreprises les mieux disantes, à savoir :

- LAGARDE ET LARONZE
- PIGNOT TP
- EUROVIA

Suite à cette négociation les offres reçues ont été les suivantes :

- LAGARDE ET LARONZE : 113 166.31 € H.T
- PIGNOT TP : 115 424.00 € H.T
- EUROVIA : 115 713.79 € HT (offre inchangée)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- attribue le marché à la **Société LAGARDE ET LARONZE DE TERRASSON**, entreprise la mieux disante, après négociation.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Au registre suivent les signatures.

024-212401708-20161201-59-2016-DE

Pour Copie conforme.

Accusé certifié exécutoire Affiché le 01.12.2016

Réception par le préfet : 03/12/2016 En Mairie, le 01.12.2016

Publication : 03/12/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



Le Maire  
  
S. EYMARD  
